



**Assemblée
Générale
2024**
MSA Nord-Pas de Calais

**Procès-verbal de
l'Assemblée Générale
du vendredi 21 juin 2024**

Le vendredi 21 juin 2024, les délégués cantonaux de la MSA Nord-Pas de Calais se sont réunis en assemblée générale ordinaire au site minier de Wallers-Arenberg.

Cette assemblée générale a été régulièrement convoquée par Monsieur Dominique Vermeulen, Président du conseil d'administration de la MSA Nord-Pas de Calais, par courriel adressé le 15 mai 2024 à chacun des délégués.

Monsieur Vermeulen remercie les délégués présents et accueille Monsieur Robin, président de la Communauté de Communes de la Porte du Hainaut puis l'invite à se présenter.

Discours d'accueil du Président de la CC de la Porte du Hainaut, Monsieur Aymeric Robin

Je vous remercie Monsieur le Président, cher Dominique,

Vous êtes un très bon ambassadeur de notre territoire et on peut compter sur des acteurs comme vous pour pouvoir donner à voir et à lire sur ce que nous faisons sur ce territoire de la Porte du Hainaut et, en particulier sur ce site minier de Wallers-Arenberg. Cela me permet de vous saluer toutes et tous, en vos grades et qualités, administrateurs et partenaires qui vont vous accompagner à l'occasion de cette assemblée générale.

Nous aurions pu ne pas pouvoir nous retrouver ici s'il y a 40 ans, une poignée d'acteurs du territoire n'avait pas résisté à la tentation de la destruction de ce site. Ce site était voué à la démolition à la fin des années 80 après l'arrêt de l'exploitation du charbon, car il était l'illustration d'une histoire difficile, d'une vie laborieuse, faite de peines et de maladies. On voulait effacer ces cicatrices mais en le démolissant, c'était tout un pan de notre histoire qui aurait pu disparaître.

Néanmoins, certains se sont dits que nous étions redevables de cette histoire, aussi difficile soit-elle. Nous devons en assurer l'héritage, la transmission pour ces familles de mineurs et être témoin du travail, du courage et de la solidarité qui les caractérisaient.

Cette reconversion est une des reconversions des plus réussies du bassin minier avec le « Creative Mine », une cathédrale faite de briques, d'acier et de verre, un site totem qui permet d'accueillir des événements comme celui d'aujourd'hui ou des rendez-vous sportifs.

On a voulu lui donner une dimension tournée vers l'avenir. L'enjeu était d'en faire un patrimoine pour en assurer cette transmission. C'est ce que nous avons fait avec la présence de l'Université de Valenciennes et tout le développement et la recherche autour de l'image et du cinéma. Le lien était tout trouvé puisque parmi les acteurs qui ont permis de sauvegarder ce site, il y a eu Claude Berry qui a posé ses caméras il y a quelques années en faisant l'adaptation du roman d'Emile Zola, Germinal, et en proposant à Gérard Depardieu, Miou-miou et Renaud d'être ses principaux acteurs. Il a donné le « la » de ce que pouvez devenir ce site minier.

Mais au-delà, ce site minier abrite aussi notre communauté d'agglomérations composée de 47 communes à majorité rural avec 160 000 habitants. Bien que nous ayons 2 ou 3 villes importantes, de plus de 10 000 habitants, comme St Amand, Denain et Raismes, des communes urbaines avec leurs caractéristiques, nous avons tout un tissu de communes rurales et de territoires agricoles car plus de la moitié de notre territoire est composé de surfaces agricoles. Cela nous oblige à prendre en compte les enjeux et les questions du monde agricole qui vont occuper vos discussions de ce matin.

On est au cœur des transitions, c'est-à-dire que l'on va passer d'une situation vers une autre. Cela va être un long processus de transformation et pour cela, il faut mobiliser toutes les énergies, et au cœur de ces transitions, il y a le monde agricole.

En effet, vous en êtes les premières victimes de ces changements mais vous en êtes aussi les principaux acteurs, de par la gestion des sols, la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire que vous pouvez nous garantir.

Nous avons pris ce pari et dans un travail très constructif avec chacun, avec le souci de comprendre l'autre, de faire en sorte que nous puissions avoir un développement au service de nos habitants qui tienne compte de tous ces aspects. Intégrer ces mutations, c'est pouvoir s'appuyer sur un réseau d'acteurs qui vont mettre leur pierre à cet édifice. C'est ainsi que nous avons pu nous lancer dans des soutiens appuyés sur les prestations pour les services environnementaux. Nous avons collaboré à la récupération des pneus, au plan alimentaire territorial pour aller vers les circuits courts, de proximité pour que dans l'assiette de nos habitants, des cantines de nos enfants, nous puissions avoir des produits sains, faits localement dans le respect de la biodiversité.

On est dans le même bateau car on est aussi victime d'une réglementation qui doit être en phase avec la réalité de ce qui se passe sur les territoires. Il faut voir si ces choses sont pratiques et praticables et non pas avoir des réglementations qui nous empêchent d'avancer sur la consommation des espaces et la gestion des ressources naturelles. Ce n'est pas comme cela que nous pourrions être au rendez-vous des défis qui nous sont posés et qui sont indéniablement à prendre en compte dans les politiques publiques que nous menons.

Je crois à l'intelligence collective, au travail mutualisé et il est nécessaire d'avancer ensemble avec intelligence et sérénité.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai pu prendre un peu de temps pour être avec vous ce matin. Bonne assemblée générale à tous.

Discours d'ouverture de Monsieur Dominique Vermeulen, Président

« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Je souhaite dans un premier temps avoir une pensée pour les personnes qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale et que nous observions une minute de silence afin de rendre un dernier hommage à

- Monsieur Jean-Louis BERTIN – Ancien administrateur de la MSA Nord-Pas de Calais
- Monsieur Georges DISSEAUX – Ancien administrateur de la MSA du Pas de Calais
- Monsieur André LEROY – Elu MSA au sein du comité de la Métropole Lilloise

Je vous remercie de bien vouloir observer une minute de silence.

Minute de silence

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve aujourd'hui pour notre assemblée générale. Le conseil d'administration, la direction et moi-même attendions avec beaucoup d'impatience ce temps fort de la vie mutualiste.

Avant d'entamer les travaux de notre assemblée générale, je tiens à remercier chaleureusement les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes aujourd'hui. Cela témoigne de votre attachement au régime agricole et nous y sommes très sensibles :

- La Msa Picardie par le Dr Alvis-Souares et son Vice-président, Monsieur Thierry. Manten, également 1^{er} Vice-président à la CCMSA,
- Advitam représentée par Monsieur Nicolas Debrabant,
- Monsieur ROBIN, président de la CC de la Porte du Hainaut,
- La Caf du Nord représentée par Madame Véronique Delcourt,
- La Caf du Pas-de-Calais représentée par Madame Nathalie Menu et Monsieur Nicolas Rousseau,
- La FDSEA du Nord représentée par Monsieur David Meurillon, son président,
- MFR Hauts de France, représentée par son directeur et sa directrice,
- Générations Mouvement, représenté pour le Nord par Monsieur Bernad Carré et pour le Pas-de-Calais par Monsieur Francis Thomas,
- GROUPAMA Nord, représenté par sa présidente, Madame Patricia Dutoit et Monsieur Arnaud Poulain, responsable Vie Mutualiste et Relations Publiques,
- GROUPAMA Nord-Est, par Monsieur Sylvain Derudas, Responsable animation Institutionnelle,
- GROUPAMA Pas-de-Calais, représenté par son président, Monsieur Laurent Poupart,
- Initiativ'Retraite représenté par son Président, Monsieur Pierre Crépy,

- Les Jeunes Agriculteurs par Jérémy Allard,
- Les MARPA, Mesdames Carette et Duflos pour les Marpa Nova Villa et Les Bleuets,
- La MNC représentée par sa directrice, Madame Courdain,
- Mutualia par Monsieur Dutote.
- RESO par Monsieur Pierre Vermesse,
- SOLAAL, représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude Ruffin,
- UDAF du Nord par Monsieur Bertrand Léonard.

Et je m'excuse par avance pour les personnes que j'aurais pu oublier.

Et bien sûr, je vous remercie vivement, vous tous, délégués et membres des échelons locaux, pour vous être rendus disponibles aujourd'hui et ainsi affirmer votre attachement à notre mode de gouvernance et à l'importance de notre action sur les territoires ruraux.

Au cours de notre assemblée, vous serez amenés à voter à main levée sur l'approbation du procès-verbal de l'AG 2023 et également, sur les résolutions financières ainsi que les motions. Les personnes qui ont un pouvoir ont reçu un carton « rose » pour voter.

Comme lors de notre précédente assemblée générale et je pense que vous avez eu l'occasion de le constater lors de votre arrivée, nous avons mis à votre disposition un stand « Relations adhérents ».

Les conseillers en protection sociale se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et/ou problématiques ayant un caractère personnel.

J'invite donc à me rejoindre sur scène Madame Maité Huarte, responsable de la Relations Adhérents pour vous présenter son équipe et Monsieur Nicolas Lièvre de l'association Cap'Avenir. »

Madame Huarte présente son équipe et l'objet de leurs missions. Monsieur Lièvre poursuit avec la présentation de l'association Cap'Avenir et ses différentes missions. Madame Michalak et Monsieur Périau présentent les missions du service Relations Entreprises.

Pour finir, Monsieur Vermeulen précise qu'il y a une exposition dans le hall sur « Les femmes dans l'agriculture ». Cette année, à la suite du cocktail déjeunatoire, une visite guidée du carreau de la fosse d'Arenberg a été proposée.

Monsieur Vermeulen invite les personnes inscrites à la visite à consulter le planning qui se trouve dans le hall d'accueil et à consulter l'équipe de la Vie Mutualiste pour les guider vers les points de rassemblement.

Monsieur Vermeulen poursuit :

« A 10h20, le quorum n'étant pas atteint, et comme indiqué sur l'invitation nous allons procéder à une suspension de séance pendant quelques minutes et je reviendrai vers vous pour ouvrir une seconde assemblée générale.

Je vous propose donc de bousculer l'ordre du jour de la réunion et de démarrer avec la présentation de mon rapport moral. »

Le Rapport moral du Président

Mesdames et Messieurs,
Chers invités, chers délégués.

Au-delà du rapport moral traditionnel de l'année précédente propre à chaque assemblée générale, je voudrais aussi revenir sur les cinq années de notre mandat.

Tout d'abord, merci à vous, délégués et partenaires, pour votre investissement au service du monde agricole et de ses ressortissants. Ces cinq ans ont été émaillés par de nombreuses évènements et crises qui nous ont profondément marqués.

Je souhaiterais revenir que sur certains d'entre eux pour illustrer votre action et celle de la MSA. Le contexte de crise sanitaire en 2020-2021 qui nous a tous affecté, à titre personnel et professionnel, a marqué le début de cette mandature. Nous avons su mettre en place de façon réactive et efficace les mesures de soutien, tant économique qu'individuelle, au service du monde agricole. La mobilisation de tous nous a permis de surmonter cette épreuve.

En parallèle, la guerre en Ukraine a ensuite lourdement impacté l'économie agricole de notre région. La volatilité des prix, l'augmentation du prix des intrants s'est traduite par une grande instabilité.

Nous avons pu mettre en place un dispositif exceptionnel de PEC dont 600 exploitants ont pu en bénéficier avec en moyenne une aide d'un montant de 2 800 euros. Enfin, la crise climatique de 2023-2024 a lourdement impacté notre région, notamment le département du Pas-de-Calais.

Certaines filières, comme l'élevage et le maraîchage, ont été particulièrement touchées. Notre caisse et nos élus se sont fortement mobilisés au service des salariés et des non-salariés agricoles. A titre d'exemple, des fonds exceptionnels ont été débloqués par le Cpass très rapidement après le début des intempéries. De plus, des PEC's exceptionnelles intempéries ont été débloquées par la CCMSA à hauteur de 1 207 000 euros suite aux inondations qui ont touché principalement le Pas-de-Calais, mais aussi le Nord pour aider les personnes qui en avaient le plus besoin.

Tout au long de ce mandat, la MSA est restée fidèle à ses engagements et à ses valeurs. Ainsi, nos huit comités d'Echelons locaux ont irrigué les territoires d'actions et d'animations en lien avec certains partenaires.

Un exemple récent avec le Bal à J.O. en soutien aux sinistrés des intempéries. La compagnie « Tire Laine » de Lille et son équipe composée de six musiciens et d'un chorégraphe a animé le 26 avril dernier dans la salle des fêtes de Fauquembergues « Le bal des Jeux Olympiques ». Cette aventure festive mêlant musique et chorégraphies sportives a réuni près de 90 spectateurs.

La prévention du Mal être est désormais le marqueur de notre singularité positive au travers des Sentinelles. Depuis 2020, les formations Sentinelles et les représentations du « Stress est dans le pré » ont permis de développer tout autant la prise de conscience que la détection par les salariés et les non-salariés des signes précurseurs du mal-être. Une formation sur l'analyse des pratiques des Sentinelles en juin et en novembre 2024 montre que le dispositif arrive à maturité et représente une des réponses à la souffrance du monde agricole.

Enfin, la MSA a su s'adapter à toutes les évolutions réglementaires et législatives tout en étant force de proposition en matière de simplification. Les récentes propositions portées par la CCMSA suite au recensement dans les caisses locales en sont l'illustration.

Comme j'ai coutume de le dire, « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! », cette phrase pourrait illustrer tous les efforts conjugués que nous avons déployés collectivement au service du monde agricole pendant cette mandature. Soyez-en toutes et tous remerciés.

Je vous remercie pour votre attention.

Le quorum n'étant toujours par atteint, je vous propose de faire une pause durant laquelle on va passer à la première animation. J'invite pour cela le docteur Frédéric Lefebvre, médecin-conseil chef et Madame Carole Coanon, infirmière. »

Animation 1 – Organisation de soins sur les territoires

Présentation par le Docteur F. Lefebvre et Madame Coanon (cf. annexe 1).

Monsieur Vermeulen remercie le Docteur Lefebvre et Madame Coanon pour cette présentation.

A 10h45, Monsieur Vermeulen déclare officiellement ouverte la seconde assemblée générale.

Désignation des assesseurs

Monsieur Vermeulen propose la désignation des personnes suivantes en qualité d'assesseurs qui veilleront au bon déroulement de l'assemblée générale :

- 1^{er} collège : Madame Franckline Leprince du Comité de Arras-Bapaume-Cambrai-Douai ;
- 2^{ème} collège : Monsieur Philippe Rassez du Comité de Arras-Bapaume-Cambrai-Douai ;
- 3^{ème} collège : Monsieur Christophe Verhaeghe du Comité de Scarpe-Escout.

Monsieur Vermeulen demande à Monsieur Rétaux d'assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

Sans abstention, ni opposition, ces propositions sont acceptées à l'unanimité par l'Assemblée.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2023

Monsieur Vermeulen propose de procéder à l'approbation par vote à main levée du procès-verbal de l'assemblée générale 2023, qui était disponible sur le site internet.

Les personnes ayant un pouvoir en leur possession (carton de couleur rose) sont invitées à les utiliser pour formuler leurs intentions de vote.

Sans abstention, ni opposition, le procès-verbal de l'assemblée générale 2023 est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activité 2023 du directeur général

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Chers Collègues,

Présenter un rapport d'activité d'une institution telle que la nôtre en quelques minutes n'est pas chose aisée. Je ne peux donc que vous conseiller de lire attentivement le rapport d'activité qui vous a été remis.

Je souhaite revenir sur quelques chiffres pour l'année 2023, la MSA Nord-Pas de Calais s'est :

- 856,73 millions € de prestations versées à 204 980 ressortissants ;
- 48 933 actifs (salariés & non-salariés) et 119 692 retraités ;
- 114 078 de personnes protégées en maladie ;
- 279,30 millions d'€ de prestations santé versées ;
- 117 126 personnes couvertes en action sanitaire ;
- 18 087 familles allocataires ;
- 530,17 millions € versés pour la retraite de base ;

Ce temps fort vie mutualiste, c'est aussi l'occasion de dresser le bilan de toutes les actions entreprises depuis plus d'un an : ce qui s'est réalisé comme nous l'espérions, ce qui ne pouvait pas être anticipé et enfin nos projets pour l'avenir.

La MSA Solidaire

La MSA a répondu présente face aux inondations.

À la suite des intempéries exceptionnelles qui ont frappé le Pas-de-Calais et le Nord au mois de novembre, certains ont tout perdu.

Face à la situation, la MSA Nord-Pas de Calais s'est fortement mobilisée pour apporter aide et soutien aux sinistrés et plus particulièrement aux agriculteurs touchés.

- Écoute et identification des besoins : la cellule prévention des fragilités a traité tous les signalements de détresse et les demandes de soutien psychologique en provenance des adhérents ;
- Une aide exceptionnelle d'urgence sociale de 800 euros maximum a été débloquée pour les sinistrés ;
- Déblocage d'une enveloppe fléchée : un don financier de 15 000 euros a été réalisé au profit de la Protection Civile du Pas-de-Calais pour financer le matériel nécessaire au déblayage et au nettoyage des maisons ;
- Soutien économique : les exploitants ont pu obtenir une prise en charge partielle de cotisations pour une aide globale d'un montant de plus d'1,2 millions d'euros ;

- Des échéanciers jusqu'à 36 mois et/ou des remises de majorations de retard pouvaient également être demandés et accordés après passage en Commission de Recours Amiable.

Enfin, la MSA a mobilisé une enveloppe de plus de 800 000 euros afin d'aider les adhérents les plus sinistrés qui seront identifiés en lien avec les délégués MSA et les mairies.

Je tiens également à souligner la mobilisation de nos élus sur le terrain (distribution de vêtements, sacs de couchage, lien avec les services municipaux et les services de la MSA, etc.).

La MSA proche de ses adhérents :

- 204 980 ressortissants du régime agricole dont 145 961 salariés et 59 019 non-salariés ;
- 18 087 familles allocataires ;
- 47,26 millions d'€ de prestations familiales (hors RSA) ;
- 11,46 millions d'€ de RSA versés ;
- 3 623 000€ d'aides financières individuelles et collectives ;
- 117 126 personnes couvertes en action sanitaire et sociale.

Dans le cadre de la prévention de l'épuisement professionnel, le service Développement Sanitaire et Social propose différentes actions et dispositifs d'aides au répit pour les salariés agricoles et les exploitants. Huit familles, soit 30 personnes, ont participé au séjour répit du 24 au 28 avril au centre AVMA de Cabourg. Ces familles sont identifiées par les travailleurs sociaux.

Un second séjour a été organisé du 20 au 24 novembre à destination des couples ou des personnes seules, en Alsace à Mittelwihr. 20 personnes ont participé à ce séjour.

Proche des professionnels :

- 14 263 chefs d'exploitation ;
- 6 995 employeurs ;
- 33 564 salariés ;
- 1 004 conjoints collaborateurs ;
- 179, 58 millions d'€ de cotisations émises pour les non-salariés ;
- 356, 44 millions d'€ de cotisations émises pour les salariés.

Le service Relation Entreprises a réuni notre réseau d'employeurs « Grands comptes », les 21 et 24 novembre, sur les sites d'Arras et de Capinghem.

L'objectif de la démarche est de mettre l'accent sur l'offre proposée au réseau d'employeurs MSA en organisant des rencontres thématiques régulières pour accompagner les salariés de ces entreprises dans leur parcours MSA.

Pour la MSA Nord-Pas de Calais, ce n'est pas moins d'une trentaine d'entreprises qui ont répondu présent à ces rencontres.

De nombreux sujets ont été abordés tels que les obligations du salarié, les congés spécifiques, les accidents du travail et les accidents de trajet, la prévoyance, etc.

Ces rencontres ont vocation à être reconduites chaque année avec un thème différent.

La MSA sur les territoires :

- 24 355 personnes reçues en agences ;
- 529 Nouveaux installés rencontrés individuellement ;
- 1 156 rendez-vous Prestations ;
- 203 650 appels téléphoniques reçus ;
- 2 889 556 visites sur notre site Internet.

Depuis le 1er juillet 2023, la MSA Nord-Pas de Calais dispose de deux nouveaux points d'accueil dans les Flandres, à Dunkerque et à Wormhout. Elle renforce ainsi son maillage territorial.

Ce déploiement dans les Flandres est le fruit d'une collaboration étroite avec les partenaires locaux.

La MSA accueille désormais ses adhérents au sein de la CPAM des Flandres à Dunkerque ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale de Wormhout.

Le mutualisme au cœur de nos actions :

- 26 animations réalisées ;
- 77 élus mobilisés ;
- 413 heures de bénévolat ;
- 5 288 kilomètres parcourus par les animateurs de la vie mutualiste ;
- 9 036 participants.

En 2023, nous avons accueilli pour la première fois en Nord- Pas de Calais les Terres de Jim. Il était tout naturel que la MSA puisse être aux côtés des Jeunes Agriculteurs en tant que partenaire.

Associée à la MSA de Picardie, Terres de Jim a été un événement exceptionnel pour valoriser notre guichet unique ainsi que notre savoir-faire en matière de prévention santé qui était le thème central de notre village.

Cet événement fut aussi l'occasion de renforcer les liens existants avec nos nombreux partenaires. Le village MSA est le fruit d'une très belle collaboration entre les caisses MSA Nord-Pas de Calais et Picardie, de l'implication des salariés mais également la mobilisation de nos élus qui se sont relayés durant ces trois jours, pour accueillir les centaines de visiteurs au sein de notre village.

À mi-parcours de notre Convention d'Objectifs et de Gestion 2020-2025, nous pouvons nous féliciter puisque la MSA Nord-Pas de Calais a fait preuve d'une grande rigueur quant à la tenue de ses objectifs tant en termes financiers qu'en termes de qualité de service ou de performance.

Tournées vers l'avenir, la Caisse Centrale et les caisses de MSA mènent depuis plusieurs mois, en concertation avec les salariés et les élus, des travaux afin de préparer notre nouvelle feuille de route : MSA 2030.

Le guichet unique de la MSA, son ancrage territorial, sa démocratie vivante, son ingénierie de projet, notamment en santé, et sa démarche de décloisonnement de l'action publique font de la MSA un régime d'avenir !

La MSA continuera de se tenir aux côtés de ses ressortissants et de relever les défis qui se présenteront à elle en 2024 ! Je vous remercie.

Monsieur Verme

ulen remercie Monsieur Rétaux et invite Madame Coetsier à présenter les résolutions.

Lecture des résolutions par Patricia Coetsier, administratrice

Bonjour à toutes et à tous,

Je soumets à votre approbation par **vote à main levée** les deux résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve :

- le rapport général présenté par le conseil d'administration ;
- la gestion du conseil d'administration.
 - Qui est contre ?
 - Qui s'abstient ?
 - Qui est pour ?

La première résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Pour la médecine du travail, l'Assemblée générale constate un résultat excédentaire de **6 561,20 €**.

Elle décide d'affecter l'intégralité de ce résultat créditeur de l'exercice au maximum autorisé de la réserve de Médecine du travail.

A l'issue de ces opérations, le montant de la réserve de Médecine du Travail sera de **1 406 649,15 €**, soit le montant maximum autorisé par le Code Rural.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La deuxième résolution est approuvée à l'unanimité.

Madame Coetsier passe ensuite la parole à Monsieur Dantois pour la présentation de la seconde animation.

Animation 2 – Initiative des jeunes en milieu rural : projet d'aide aux aidants

Monsieur Dantois, responsable DSST et Madame Béatrice Walle, enseignante référente au Lycée de Radinghem (cf. annexe 2).

La MSA a pour ambition :

- d'accompagner les jeunes vers l'autonomie citoyenne et professionnelle ;
- de valoriser le soutien de la MSA aux initiatives des jeunes en milieu rural ;
- de valoriser l'implication des jeunes du Lycée sur le sujet de l'aide aux aidants.

Monsieur Vermeulen remercie Monsieur Danthois et Madame Walle pour cette présentation et invite les élèves de la 1^{ère} SAPAT à venir sur scène pour se présenter.

Lecture et vote des motions

Monsieur Vermeulen poursuit avec le vote des motions présentées par Madame Dejonghe et Monsieur Serpaud, administrateurs.

Monsieur Serpaud fait la lecture des trois premières motions.

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les délégués réunis en assemblée générale ont la possibilité de formuler, sous forme de motions, des vœux pour améliorer la législation relative à la protection sociale des salariés et non-salariés agricoles.

Ces vœux sont ensuite transmis à la caisse centrale pour qu'elle porte nos revendications auprès des pouvoirs publics.

Cette année, six motions ont été proposées au conseil d'administration de la MSA qui les a adoptées.

Je sou mets à votre approbation ces six motions dont l'intégralité du texte figure dans les documents qui vous ont été remis à l'entrée.

La première motion concerne la participation forfaitaire et la franchise médicale.

Nous demandons que les bénéficiaires d'une affection de longue durée, les bénéficiaires d'une allocation de solidarité aux personnes âgées (anciennement minimum vieillesse, montant mensuel 1 012,02 € pour une personne seule au 01.01.2024) ou d'invalidité, ainsi que les jeunes âgés de moins de 25 ans poursuivant leurs études soient exonérés de la participation forfaitaire pour chaque acte médical réalisé par un médecin ainsi que de la franchise médicale qui s'applique sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires.

Ces exonérations sont d'autant plus nécessaires après le doublement des montants des franchises médicales depuis le 31.03.2024 (1 € sur les boîtes de médicaments et les actes effectués par un auxiliaire médicale et 4 € pour les transports sanitaires) et le doublement des montants de participations forfaitaires depuis le 15.05.2024 (2 € pour les consultations ou actes effectués par un médecin généraliste ou spécialiste).

Nous allons procéder au vote de la 1^{ère} motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La première motion est adoptée à l'unanimité.

La deuxième motion concerne les prestations familiales.

Nous demandons la création d'une allocation familiale pour le premier enfant à charge et à ce que l'âge limite d'ouverture du droit aux prestations familiales soit repoussé de 20 à 26 ans pour les enfants poursuivant leurs études ainsi que la simplification des conditions d'octroi des prestations à destination des familles les plus pauvres.

Nous allons procéder au vote de la 2^{ème} motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La deuxième motion est adoptée à l'unanimité.

La troisième motion porte sur l'attribution, pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles, d'une rente au titre des accidents du travail quel que soit le taux d'incapacité.

A l'instar du régime accident du travail des salariés, moyennant le versement d'une cotisation adaptée, nous demandons que dans les cas où un taux d'incapacité leur a été reconnu, les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles bénéficient d'un capital (entre 1% et 9% d'incapacité) ou d'une rente (entre 10 % et 100 % d'incapacité).

Nous allons procéder au vote de la 3ème motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La troisième motion est adoptée à l'unanimité.

Madame Dejonhge poursuit avec les trois dernières motions.

La quatrième motion la mise en œuvre des mesures de simplification

En particulier, nous proposons de simplifier et assouplir le dispositif des aides « de minimis agricoles » dans un contexte de crises qui deviennent plus fréquentes et intenses, en excluant du plafond certaines aides. Par exemple, les aides destinées aux agriculteurs touchés par les inondations dans notre région devraient être exclues du plafond (20 000 € sur l'exercice fiscal en cours et les deux précédents).

Le recours aux Services de Remplacement, notamment dans le cadre des congés maternité, devrait être facilité avec l'assouplissement de certaines contraintes, comme le délai de prévenance de 30 jours avant la date présumée de la naissance.

De même, si les évolutions du congés paternité sont une réelle avancée, sa mise en œuvre devrait être adaptée afin de tenir compte des spécificités de l'organisation du travail.

Ainsi, la possibilité de fractionner la prise du premier congé obligatoire d'une durée de 7 jours serait une simplification nécessaire.

Nous allons procéder au vote de la 4ème motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La quatrième motion est adoptée à l'unanimité.

La cinquième motion concerne l'affiliation des entreprises au Régime Agricole

Les évolutions techniques, scientifiques et des modes de consommation impliquent une adaptation permanente des pratiques culturales afin de répondre aux besoins de la population.

Lors de la création de certaines de ces entreprises innovantes, ces dernières, bien que travaillant avec le monde agricole, sont affiliées au Régime Général à leur création, et ne rejoignent jamais le Régime Agricole. Cela est contraire à la législation du Code Rural qui précise dans ses articles L.722-1 et suivants et son article L.722-20 que les salariés occupés dans les établissements dirigés par les exploitants agricoles en vue de la transformation et du conditionnement et de la commercialisation des produits agricoles relèvent du régime de protection sociale agricoles, lorsque ces activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation constituent le prolongement de la production.

Nous souhaitons que soit réaffirmée et promue l'obligation d'affiliation au Régime Agricole pour ces entreprises.

Nous allons procéder au vote de la 5ème motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La cinquième motion est adoptée à l'unanimité.

La sixième motion porte sur notre convention d'objectifs et de gestion.

Elle relaie la déclaration commune adoptée par le conseil d'administration du 12 mai 2022 et les motions adoptées à l'unanimité au conseil d'administration du 16 décembre 2022.

Nous formulons le souhait que la COG soit plus réaliste quant aux moyens nécessaires pour garantir la qualité de service que nous nous devons de rendre à nos adhérents et que les Pouvoirs Publics nous accordent les moyens budgétaires pour compenser l'inflation.

Nous allons procéder au vote de la 6^e motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La sixième motion est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Vermeulen remercie Madame Dejonghe et Monsieur Serpaud et rappelle que ces motions seront transmises à la Caisse Centrale de la MSA et remontées au Ministère. Monsieur Vermeulen cite pour exemple la motion portant sur les 25 meilleures années.

Echanges avec les élus

Monsieur Vermeulen poursuit en invitant les membres du Comité de Direction à monter sur scène pour répondre aux questions de l'assemblée.

Monsieur Rétaux, directeur général, présente les membres du Codir : Monsieur Gauvrit, nouveau sous-directeur en charge de la protection sociale de base et complémentaire, Monsieur Pierre Ergand, en charge de la comptabilité, de maîtrise des risques, le contrôle interne et externe, Monsieur Pierre Deguffroy en charge de l'informatique de toute l'offre vis-à-vis des exploitants et de la pivot GPCD, et enfin le docteur Frédéric Lefebvre, médecin-conseil chef du contrôle médical.

1. Question écrite de Monsieur José Degrave, délégué de Coulogne :

« Les mutuelles remboursent le recours à la médecine douce (acupuncture, homéopathie, ostéopathie, chiropractie, sophrologie, étioopathie, diététique, réflexologie, hypnose) ! à quand une part de remboursement par la MSA ? Merci pour votre attention à cette question, qui certes coûteuse au premier abord, ne serait pas sans conséquence pour diminuer le coût de la médecine conventionnelle avec un attrait pour le bien-être humain d'une société en meilleure santé. »

Réponse de X. Gauvrit :

« La santé n'a pas de prix mais a un coût. Le panier de soins est défini par les Tutelles mais évolue régulièrement, comme avec la prise en charge des séances de psychologie depuis un an. Ce n'est évidemment pas la MSA qui décide seule de l'évolution. Mais la MSA peut apporter une réponse locale sur la base de son budget extra-légal et de son budget d'action sanitaire et social. En plus des mutuelles, la MSA peut examiner les dossiers en commission et analyser en fonction des besoins pour apporter une aide et réduire le reste à charge pour certains soins jugés nécessaires et affectés aux personnes les plus fragiles. Ces aides sont dépendantes des revenus. »

Réponse complémentaire de D. Vermeulen :

« La MSA va au-delà de sa mission de Service Public avec son enveloppe extra-légale ! Pourquoi ne pas faire une motion pour demander d'aller encore plus loin. »

2. Question de Monsieur Michel Robinet, délégué cantonal de Cambrai :

« Il est indiqué dans le rapport d'activité 145 000 salariés, 60 000 non-salariés et 119 000 retraités avec 114 000 couverts en maladie. Où sont passés les autres ? »

Réponse de FE. Rétaux :

« On compte plus de 200 000 personnes protégées en population globale. Ces chiffres sont compliqués car par exemple, une personne qui a travaillé un trimestre sous le Régime Agricole et le reste de sa vie professionnelle sous le Régime général n'est pas comptabilisé en maladie en MSA car les droits-maladie sont des droits actifs ce qui peut expliquer les différences. »

Question de M. Robinet :

« Oui, mais, on compte 119 000 retraités qui doivent être forcément protégées en maladie ? »

Réponse de P. Deguffroy :

« Pas forcément, les retraités peuvent avoir une double pension et avoir une ouverture de droit-maladie au Régime Général. La retraite MSA ne veut pas dire automatiquement une ouverture de droit Santé MSA. »

3. Point d'actualité à la demande de FE. Rétaux : le projet AMCI et l'offre de services aux exploitants

- Le projet AMCI

La MSA Nord-Pas de Calais a été sollicitée par la FRSEA des Hauts de France sur un projet pour une prise en charge du risque inaptitude. Ce projet AMCI travaillé en commun avec la MSA Picardie et les deux FRSEA a été rapidement finalisé, en 6 mois. La convention a été signée au SIA et a démarré le 1^{er} avril 2024 avec une cotisation de 0.2 % et le premier appel de cotisations.

C'est un projet qui a fait écho dans les caisses ainsi qu'à la CCMSA qui s'est intéressée également sur ce sujet, et en particulier le médecin-chef national. C'est une belle avancée avec une cohésion entre les deux caisses MSA Nord-Pas de Calais et Picardie avec un projet mené en commun. »

- L'offre de Services aux exploitants :

En 2023, une proposition d'offre de service aux exploitants a été mise en place dans un premier temps vers les Grands Comptes, puis vers les PME TPE. Cette offre de services a fait l'objet d'actions portées vers les caisses pour le mettre en place. Cette action sera proposée par la suite aux salariés.

Afin de répondre à la demande des autres Caisses MSA, des Webinaires et des rencontres ont été organisés. Une comitologie a été mise en place avec la désignation d'un référent dans chaque caisse MSA et un référent national, moi-même aujourd'hui, afin de déployer ces actions. Depuis l'automne, beaucoup d'actions ont été menées, avec des grands comptes, comme la Coopération Agricole et l'UNEP, en répondant à leur question et en partageant leur problématique.

Dans les prochains jours, un travail avec une vingtaine de MSA sera mené pour proposer une offre socle, opposable aux MSA, avec des actions, déjà en cours de déploiement dans l'ensemble des caisses. Ces actions vers les exploitants reprennent quatre thématiques : la présence de la MSA dans la pré-installation, l'installation et l'affiliation, les moments de vie et les difficultés des exploitants. »

Monsieur Vermeulen conclut en soulignant que la MSA a su évoluer en répondant aux besoins comme avec l'AMCI, puis avec la démarche « Aller vers » en répondant aux attentes des grands comptes et des petites et très petites entreprises.

4. Question de Monsieur José Degrave, délégué cantonal de Coulogne :

« Pour le statut de conjoint collaborateur qui a une durée de 5 ans, comment la MSA compte procéder après ces 5 années pour ces personnes ? »

Réponse de P. Deguffroy :

« On est sur un texte législatif avec la limitation à 5 ans. Un travail est fait actuellement sur les éléments de langage et pour accompagner les conjoints collaborateurs qui vont atteindre les 5 ans. L'affiliation va donc s'arrêter, il va donc falloir accompagner cette population et voir comment ils seront affiliés. Il n'y a pas de statut propre après les cinq années, la personne reste couverte par son conjoint. Il n'y aura pas de rupture des droits.

Par la suite, le collaborateur aura la possibilité de changer de statut en modifiant la structure de l'entreprise. Chacun sur son exploitation devra trouver la solution adéquate, devenir salarié, collaborateur ou co-exploitant ».

Monsieur Vermeulen précise que chacun sur son exploitation doit trouver la solution adéquate.

5. Question de Monsieur Jean-Marie Lemaire, administrateur MSA :

« Je souhaiterais revenir sur les inondations qui ont touchées la région en fin d'année 2023. Je ne comprends pas pourquoi les entreprises n'ont pas pu bénéficier des aides. »

Réponse de FE. Rétaux :

« Cela ne dépend pas de la MSA mais malheureusement, les ETA ne peuvent pas réglementairement bénéficier de ce dispositif d'aide, seuls les exploitants y ont droit. En effet, il faut cotiser à titre individuel. Or, les ETA n'ont pas de cotisations individuelles, il faudrait que la loi change pour les ETA. Cela a été remonté à la CCMSA et au Ministère, et nous y sommes favorables au niveau local. »

Réponse complémentaire de X. Gauvrit :

« Suite au recensement de début d'année, la CCMSA est d'accord pour attribuer des fonds. Une aide devrait être versée à plus de 1 500 exploitants. Ces aides pourront couvrir partiellement ou totalement leurs cotisations 2023 et les cotisations en cours 2024.

Ces aides vont bientôt être attribuées et les courriers sont en cours, tout d'abord forfaitaire en fonction des besoins à la majorité des adhérents, puis au cas par cas étudié en CRA. »

Réponse de D. Vermeulen :

« Je remercie la CCMSA, nous avons demandé 3,8 millions d'euros et 1,8 millions nous ont été octroyés. »

6. Intervention de Madame Martine Potdevin, administratrice MSA :

« Je n'ai pas vraiment de question mais je voudrais revenir sur le sujet que j'ai évoqué hier en réunion d'employeurs à laquelle certains d'entre vous étaient d'ailleurs présents. Je voudrais insister sur l'importance de déclarer les personnes qui travaillent sur notre exploitation. Que ce soit un oncle, un frère, un cousin, les enfants, il existe tellement de possibilités pour déclarer une personne, avec le TESA simplifié par exemple. On pense à assurer sa voiture, son tracteur mais on ne pense pas à déclarer la personne qui travaille pour nous. En MSA, on voit beaucoup trop souvent des accidents. Vous n'y êtes pour rien mais vous êtes responsable. Cela n'est pas anodin car cela coûte cher et on peut tout perdre. Toute sa vie, on doit supporter la mort d'une personne.

En tant que « Sentinelle », j'essaie donc d'aider les gens qui sont en souffrance et j'ai rencontré une personne à qui s'est arrivé. Il est très atteint psychologiquement car il vit avec la mort d'un jeune sur la conscience. Il ne savait tout simplement pas qu'il fallait déclarer la personne. Ce n'est pas parce qu'il ne voulait pas ou qu'il estimait que cela coûtait trop, il ne savait pas. Cinquante ou cent euros, ce n'est rien par rapport à une vie. Merci de m'avoir écouté ».

Applaudissement soutenu de la salle.

Intervention de D. Vermeulen :

« Je vais me permettre de compléter. Tout à l'heure, on a parlé de contrôle. Or, ce n'est pas le contrôle qui est dangereux, c'est l'accident. Il y a des contrôles pour la fraude mais aussi pour le travail dissimulé. Mais ce n'est rien par rapport à ce que Martine Potdevin vient d'expliquer. J'en profite pour passer la parole à Monsieur Ergand pour évoquer la coordination des contrôles à la suite des mouvements de colère de début d'année ».

Intervention de Monsieur Ergand :

« La MSA gère des cotisations et verse des prestations. Elle effectue également des contrôles sous deux formes : le contrôle des comptes où l'employeur est prévenu quinze jours à l'avance et le contrôle du travail dissimulé fait en accord avec d'autres corps de contrôle : la gendarmerie, la police, les douanes et tous les autres corps de contrôles. Il n'y a pas dans ce cas évidemment de délai de prévenance.

Cela donnera lieu à un procès-verbal. S'il y a un accident, vous le payez toute votre vie. Si une personne non déclarée est relevée, vous risquez une amende sévère, jusque 30 000 €, mais également d'aller au pénal. Il convient d'être vigilant par rapport à la sanction qui peut être très lourde.

Par rapport à la colère des exploitants évoquée par Monsieur Vermeulen, une revendication avait été mise en avant pour dire qu'il y a trop de contrôles. Effectivement, il y a énormément de normes, et donc, cela se traduit par énormément de contrôles.

De ce fait, certains se sentent harcelés car les corps de contrôle ne se coordonnent pas entre eux. Malheureusement, certaines personnes peuvent avoir une année très chargée en contrôles.

Il a donc été proposé de coordonner ces contrôles et de les planifier afin d'éviter toute forme de stress.

Cette coordination va permettre de faire baisser la pression en se coordonnant et en étalant les contrôles dans le temps. Par rapport aux contrôles des comptes, on peut déjà s'inscrire dans cette même démarche afin d'abaisser cette pression. »

Intervention de Monsieur Vermeulen :

« J'espère que le TESA n'est pas un mot barbare pour vous. Il existe le Tesa simplifié et le Tesa+. La MSA a beaucoup travaillé sur le TESA pour le mettre en adéquation avec la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

La DSN est plus complexe mais le TESA est un outil simplifié et facile à utiliser. Il n'y a plus d'excuse pour trouver du travail dissimulé. Cela ne coûte rien et le TESA est vraiment un outil formidable. Petit rappel, le TESA simplifié est réservé au travail saisonnier, soit 3 mois maximum. Il faut rappeler que le TESA est gratuit.

Je remercie la CMSA d'avoir réussi à pérenniser cet outil.

Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des prestataires de services dont Cap'Avenir qui peut accompagner les employeurs de main d'œuvre et prendre en charge les fiches de paie. »

7. Question de Monsieur Michel Robinet, délégué cantonal et administrateur MSA Nord-Pas-de-Calais, par délégation :

« Pour une personne en CDD, comment se passe le transfert de droits entre le régime général et la MSA ?

Réponse de P. Deguffroy :

« Pour un CDD de plus de trois mois, le transfert de droit se fait automatiquement dans les deux mois entre le régime général et le régime agricole. Pour les travailleurs étrangers, il faut prendre contact avec la MSA au plus vite pour vérifier les éléments administratifs. Il n'y a pas de rupture de droits. Il est vivement conseillé aux salariés qui arrivent dans le régime agricole de mettre à jour leur carte vitale, qui est identique au RG et au RA. Il n'y a en aucun cas de rupture de droits entre les deux régimes. »

Monsieur Deguffroy propose de rencontrer la personne à l'issue de l'AG pour étudier la situation précise évoquée. Monsieur Vermeulen rappelle que la MSA a 34 points d'accueil sur la région et qu'il convient de prendre rendez-vous pour ne pas perdre de temps, avec des conseillers performants à la disposition des adhérents.

Monsieur Rétaux en profite pour rappeler la coopération inter-régimes renforcée avec l'accueil de la MSA dans les locaux de la Cpm de Cambrai, de Dunkerque, et bientôt de Calais, ce qui permettra à terme de faciliter la gestion des couples mixtes (agricole/général). Cela permettra de répondre aussi aux directives du gouvernement. Monsieur Rétaux en profite pour évoquer l'exposition sur les femmes en agriculture présentée dans le hall.

8. **Question de Madame Brigitte Léonard, de l'UDAF du Nord :**
« Les Marpa se développent partout, en dehors du département du Nord. A l'avenir, un déploiement dans le Nord est-il prévu ? Quelles sont les orientations pour ce dispositif ? »

Réponse de D. Vermeulen :

« Il y a effectivement plus de Marpa dans le département du Pas-de-Calais, c'est historique. Il y a une Marpa dans le Nord, bientôt deux. Quatre projets dont trois dans le Nord lancés avant la crise Covid et la guerre en Ukraine ont été mis en pause en attendant que les crises se calment. Entre temps, les mairies sont parties sur d'autres projets.

Aujourd'hui, on se doit de se réinventer. Dans un premier temps, je tiens à préciser qu'il n'y a plus de frontière pour la MSA entre le Nord et le Pas-de-Calais. Aujourd'hui, il y a huit comités cantonaux qui sont à cheval sur les deux départements, les problèmes ne s'arrêtent pas une limite administrative !

Il faut que les Marpa soient accessibles à tous. La Marpa se base sur un concept de petites unités à taille humaine et n'a pas un coût très élevé. Il faut qu'elle soit accessible pour les petites retraites et qu'elle devienne des plateformes de services. On a donc créé une fédération qui gère les Marpa. Si on ne peut plus en créer, il faut que l'on puisse reprendre des structures qui sont amenées à disparaître en mutualisant les coûts, les services et les tarifs. On ne veut pas appliquer de tarifs exorbitants. Le slogan des Marpa qui nous tient à cœur est : « comme à la maison, comme en vacances, et accessibilité à un plus grand nombre ! »

Par exemple, dans chaque Marpa, il y a une cuisine de production. Pour en faire profiter le territoire, tous les jours, il y a des classes qui viennent pour les repas. D'autres Marpa font du portage de repas ou de l'intergénérationnel. Beaucoup de projets sont en gestation, comme la mise à disposition d'un véhicule.

Des études d'opportunité sont faites sur les territoires pour voir si le besoin réel existe vraiment car l'équilibre économique de la Marpa dépend du taux de remplissage. La Marpa est créée si on sait qu'elle perdurera dans le temps. Je suis convaincu que d'autres Marpa seront créées. La Marpa est un très bon concept. »

9. **Question de Monsieur Frédéric Deflandre, délégué cantonal et salarié MSA Nord-Pas de Calais :**
« Il ne me semble pas avoir entendu des remerciements adressés au personnel de la MSA pour leur travail. Pour la motion 6, je profite de la présence de Monsieur Manten pour rappeler qu'il y a un non-consommé de 1,6 millions d'euros qui devraient revenir aux salariés. »

Réponse de D. Vermeulen :

« Je ne suis pas d'accord avec vous, il me semble bien avoir remercié l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement et leur efficacité remarquable. »

Réponse de FE. Rétaux :

« Nous avons la chance d'avoir des collaborateurs qui ont de grandes compétences reconnus au niveau national. En local, on applique la transversalité entre les compétences locales et régionales. Concernant le non-consommé, on attend la réattribution et le budget au niveau local est suivi avec beaucoup de rigueur. »

Réponse de P. Ergand :

« Il ne faut pas confondre comptabilité et budget. Au niveau de notre caisse, il n'y a pas de non-consommé en MSA Nord-Pas de Calais, avec un taux d'atteinte du budget de plus de 99 %. »

10. Question de Monsieur Michel Walle, agriculteur à Vieille-Chapelle, et délégué cantonal :

« Les collèges 1 et 3 ne sont jamais représentés à Paris depuis que je suis délégué et j'aimerais qu'ils le soient à l'avenir. »

Réponse de D. Vermeulen :

« Effectivement, mais ce n'est pas nous qui décidons. Il y a déjà eu des délégués des collèges 1 et 3 en Picardie, soit les Hauts de France, et aujourd'hui en Seine-et-Marne. A nous de faire pression pour retrouver une représentativité qui ne serait pas illégitime. Cependant, il y a une belle représentativité du 2^{ème} collège. Pour notre MSA, nous avons trois administrateurs centraux qui représentent les élus et la région. Ils font remonter les problématiques. Par exemple, ils ont défendu à Paris les dossiers PEC's. Ils sont là pour représenter tous les collèges sans distinction et je leur fais confiance. »

11. Question de Madame Delefortrie, exploitante et déléguée cantonale :

« Qu'en est-il des 25 meilleures années retenues pour la retraite qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2026 ? »

Réponse de D. Vermeulen :

« Oui, mais ce n'est pas acté et il y a eu plus d'une année de perdue. Trois scénarios ont été proposés dont un « bâtard ». Ce ne sera pas les 25 meilleures années, mais les 20 avant 2016 et les 5 après. Il y aura une partie par points et une partie par revenu. Ce n'est pas le scénario espéré mais c'est une avancée. Il n'y aura pas de perdant dans le mode de calcul. La MSA pourra faire évoluer les choses. S'il n'y a pas de nouvelles décisions, ce sera applicable au 1^{er} janvier 2026 mais il faut être prudent. La MSA y travaille. C'est une attente tout à fait légitime. »

Complément de réponse par P. Deguffroy :

« La MSA commence à travailler informatiquement sur le sujet, Aujourd'hui, les équipes y travaillent en connaissant l'orientation et les équipes seront au rendez-vous le 1^{er} janvier 2026. C'est un vaste chantier avec une législation qui évolue en permanence ».

12. Question de Madame Mariam Arvis-Souares, médecin coordonnateur en région Hauts-de-France de l'association et en MSA Picardie :

« Je n'ai pas vraiment de question mais je tenais à vous remercier Monsieur le Président et Monsieur Rétaux pour votre invitation à participer à l'assemblée générale. Je suis contente de vous avoir tous rencontrés.

Je voulais vraiment saluer tous ces partenariats illustrés par toutes ces expériences qui sont très pratiques et extrêmement riches. Vous dire aussi que notre collaboration entre nos deux MSA est de plus en plus fructueuse, On ne peut que noter les nombreux avancements et notamment, sur l'organisation des soins comme l'expliquer le Dr Lefebvre lors de son intervention car nos collaborations permettent de mutualiser et d'optimiser tous les projets que nous avons sur les territoires des Hauts-de-France en général. Cela nous permet d'être plus fort et d'avoir de nombreux projets. Encore merci. »

Monsieur Vermeulen remercie à son tour le Dr Arvis-Souares et l'ensemble des collaborateurs pour leur travail, leur efficacité et leur engagement.

Avant de passer la parole à Monsieur Manten, Monsieur Vermeulen annonce que le taux de participation pour le quorum atteint à 11h45 est de 25,99 %.

Discours de Monsieur Vermeulen sur l'enjeu des élections 2025

« Depuis 1949, les adhérents MSA élisent leurs représentants au sein des Assemblées Générales des caisses MSA. En 2025, nous arriverons au 20^{-ème} scrutin qui se déroulera du 5 au 16 mai 2025.

La MSA est le dernier régime de protection sociale à organiser l'élection de 16 000 délégués cantonaux sur le territoire national.

Ces élections sont un enjeu majeur pour le régime que nous représentons :

Il s'agit :

- de confirmer le rôle de la MSA en tant qu'acteur de service public sur les territoires ;
- de promouvoir l'organisation démocratique et représentative du régime ;
- de défendre le modèle mutualiste qui caractérise la MSA ;
- de valoriser la place et les actions de l'élus MSA et les adhérents qu'il représente.

Les pouvoirs publics seront très attentifs au taux de participation. En 2020, le taux national était de 26,08 % tous collèges confondus, soit 4 points de moins par rapport aux élections de 2015.

Le taux de participation doit au minimum être stabilisé et nous allons nous mobiliser pour maintenir les bons taux de participation.

Face aux pouvoirs publics, la MSA doit maintenir sa légitimité !

Mais, n'allons pas trop vite ! Avant de passer aux urnes, il y aura tout le processus électoral et la constitution des listes.

Je sais que plusieurs élus ayant assuré de nombreux mandats ne souhaitent plus se représenter et ont la volonté de laisser la place à une génération plus jeune.

Il nous faudra donc trouver un équilibre entre l'expérience des délégués actuels qui renouvelleront leur mandat et les nouveaux candidats.

Il sera également important que les candidats soient motivés, disponibles, et qu'ils aient l'envie de s'investir afin d'assurer une relation forte entre le terrain et la MSA.

A l'aube des élections, je vous demande à tous de veiller à la survie du régime agricole, à la spécificité mutualiste de la protection sociale.

Ensemble, construisons l'avenir !

Je passe maintenant la parole à Monsieur Thierry Manten, 1^{er} vice-président de la CCMSA et de la MSA de Picardie. »

Discours de clôture de Monsieur Manten - 1^{er} vice-président de la CCMSA

Monsieur le Président, Cher Dominique
Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Cher Michel
Monsieur le Directeur Général, Cher Franck Etienne RETAUX
Mesdames, Messieurs les Personnalités présentes.
Chers Délégués,

Je remercie et félicite les élus, administrateurs et délégués, les salariés et l'équipe de direction pour leurs actions au service des adhérents.

Nous en sommes tous ici convaincus, la MSA est une **composante essentielle du projet agricole français**, le seul régime qui puisse répondre aux attentes et aux besoins de nos adhérents dans un contexte inédit de transformation de l'agriculture et ce, grâce à sa double identité d'OPA et d'OPS, ses élus, son guichet unique, présent sur tout le territoire. Un modèle unique, envié de protection sociale, qui doit plus que jamais être préservé, renforcé et valorisé !

Déroulé

- Défis économiques, démographiques et agroécologiques, l'agriculture fait face à une **accumulation de difficultés et d'enjeux**. Les mouvements de ce début d'année ont porté sur le devant de la scène l'ampleur de ces difficultés et du désarroi d'un certain nombre d'agriculteurs, même si ce mouvement cache en réalité une **grande disparité de situations** qui varient selon le type d'activité, sa taille, son emplacement géographique, son exposition à la concurrence, aux aléas économiques et climatiques. Quelques caisses ont été malmenées pendant ces mouvements. La MSA ne doit pas être la cible ! Je tiens à souligner ici la mobilisation pleine et entière du personnel MSA et des équipes de direction pour rendre le meilleur service aux adhérents.
- Dans ce contexte, il paraît essentiel de rappeler le rôle de la MSA. Le monde agricole a des **spécificités sectorielles fortes qui ont justifié l'existence d'un régime spécifique** : risques professionnels accrus, rythme de travail atypique, grande disparité des revenus, isolement géographique ; à ces spécificités s'ajoutent aujourd'hui les défis à relever. La MSA doit, joue un rôle d'acteur majeur du monde agricole en capacité de répondre efficacement aux besoins de ses adhérents.
- Dois-je rappeler les **actions fortes** menées par le régime ces derniers temps, qui, malgré les contraintes qui pèsent sur les budgets et les effectifs, a toujours été au rendez-vous de la mise en œuvre des politiques publiques ? Je pense à la réforme des allocations logement, la réforme générale des retraites, la **revalorisation des petites retraites des exploitants et de leurs conjointes** avec les lois Chassaigne 1 et 2 mais également à la **prise en charge des cotisations** (presque 400 millions au total ces trois dernières années en raison de crises majeures). La MSA a obtenu le maintien du **titre emploi simplifié agricole (TESA Simplifié), qui devait disparaître fin 2023**, outil de gestion simplifié permettant la déclaration et la gestion des emplois saisonniers en agriculture de très courte durée. Ainsi que l'assouplissement **des modalités de prise du congé paternité et d'accueil de l'enfant pour les NSA**, effectif depuis quelques semaines. A souligner, également, l'amélioration régulière de nos **services en ligne** qui simplifient les démarches autant des entreprises (avec par exemple, la possibilité récente de déposer leurs documents en ligne) que celles des salariés qui, disposent d'un espace privé sur le site de leur caisse ou d'une application pour faire les demandes de prise en charge, le suivi des remboursements et accéder aux attestations.

Et je pense enfin aux nouveaux **bilans préventions aux âgés clés de la vie** qui vont concerner un million d'assurés, ou au déploiement d'un parcours spécifique pour les travailleurs saisonniers pour améliorer leur accès aux droits, à la prévention des risques professionnels, au logement.

La force de la MSA, vous le savez, se trouve dans la **qualité et la diversité de toutes les actions que nous menons au plus près de nos adhérents** depuis notre mission socle de protection sociale jusqu'à notre offre de services en passant par notre action sanitaire et sociale : développement et animation du réseau Sentinelles, financement de l'aide au répit, accompagnement des changements de pratiques par les conseillers en prévention...

- **La MSA fait, ses élus font, mais le faisons-nous suffisamment savoir ?**

Un travail de pédagogie semble nécessaire pour mieux faire connaître l'étendue de notre champ d'action : versements de prestations (près de 30 milliards par an), actions sur les territoires, prévention santé, donc bien au-delà du seul recouvrement des cotisations, dont je le rappelle moins des 2/3 sont des cotisations sociales, le reste correspondant aux cotisations conventionnelles reversées à d'autres organismes (formation, FMSE...) ou à l'Etat (CSG, CRDS). Nous devons Il nous faut **faire savoir ce que nous sommes**, une organisation professionnelle agricole, profondément ancrée dans la grande famille agricole et au service de ses adhérents, qu'ils soient exploitants, employeurs ou salariés. Nous devons aussi faire savoir que **nous sommes une entreprise responsable comme le démontre la certification de nos comptes pour l'année 2023**. C'est un nouveau gage de sérieux que nous envoyons à nos tutelles avant la négociation de la prochaine COG.

Autre sujet d'actualité majeur : la réforme de la retraite des non-salariés sur les 25 meilleures années. Je tiens à dire très clairement ici que la MSA soutient cette réforme qu'elle appelle de ses vœux depuis des années pour améliorer les retraites des agriculteurs. Nous prenons acte des dernières annonces du Gouvernement qui retient un dispositif transitoire points/revenus pour le calcul des pensions NSA. Nonobstant, la MSA est garante de la mise en place opérationnelle et a donc alerté les pouvoirs publics pour que la réforme puisse entrer en vigueur en 2026, sans faire de perdant.

J'en profite pour vous faire part des travaux de simplification en cours sur le volet social avec les pouvoirs publics et qui font suite aux mouvements agricoles :

Mesures déjà réalisées

- Unification des déclarations sociales et fiscales : une seconde campagne en cours avec un accompagnement des exploitants proposé sur leur parcours déclaratifs ;
- Adaptation et pérennisation du TESA simplifié (précédemment évoqué) ;
- Pérennisation de l'exonération TO-DE et relèvement de son seuil à 1,25 SMIC au 1er mai 2024 (figurera dans le PLFSS 2025) ;
- Publication de la nouvelle instruction sur les échéanciers de paiement : instruction du MASA du 22 mars 2024 permettant l'allongement des échéanciers de 3 à 5 ans ;
- Pérennisation de la déduction sociale des plus-values à court terme (PVCT), exonérées fiscalement (figurera dans le PLFSS 2025).

Mesures en cours de déploiement ou d'arbitrage

- Réforme de l'instruction des PEC
- Simplification du dossier d'affiliation à la MSA des NSA : Mise à disposition du nouveau dossier d'affiliation (septembre 2024) et dématérialisation du dossier d'affiliation (courant 2025) ;
- Réforme de l'assiette sociale des indépendants et son volet ultramarin (entrée en vigueur le 1er janvier 2026)

Par ailleurs d'autres mesures de simplification sont actuellement travaillées avec le ministère de l'agriculture à savoir :

- La facilitation des remises des majorations de retard en particulier en cas d'échéanciers de paiement respectés ;
- La simplification du dossier d'affiliation des non-salariés à la MSA.

Parce que l'agriculture fait face à de nombreux enjeux, la MSA doit résolument s'engager à ses côtés pour l'avenir et s'adapter aux mutations du monde agricole et aux besoins des populations rurales. A cet égard, nous préparons le plan stratégique 2030, je vous en livre les grandes lignes :

- **Soutenir les transformations de l'agriculture** en développant l'accompagnement des transitions et des impacts sur l'activité des exploitations.
- **Proposer une offre de protection sociale simple, globale et adaptée** ; je pense notamment aux moyens que nous devons obtenir pour avoir une relation de service et des systèmes d'information toujours plus performants.
- **Renforcer l'affiliation au régime agricole**
- **Accompagner les territoires ruraux et contribuer à leur attractivité** grâce, notamment, au soutien des initiatives locales et au développement des France services (81 FS à date pilotées par la MSA).
- **Mobiliser les ressources dans une approche mutualiste** qui garantit un engagement au service de tous,
- **Renforcer la Responsabilité Sociétale et Environnementale**, parce que l'agriculture est au cœur des enjeux de « santé globale » qui relie santé humaine, animale et environnementale.
- **Contribuer encore davantage à l'élaboration des politiques publiques**, car la MSA compte bien continuer à défendre les intérêts ses adhérents, salariés, non-salariés et employeurs. Notre impact dépend de ces liens que nous tissons au niveau national et aussi de ceux que vous, élus MSA, vous tissez sur votre territoire auprès de vos partenaires.

Ce plan stratégique MSA 2030 sera le socle solide de négociation de notre prochaine COG, dans une démarche offensive et déterminée pour obtenir les moyens nécessaires au service de nos ambitions.

Conclusion

Guichet unique » et « mutualisme », il nous revient de **faire vivre ces deux piliers de la MSA**. Tout ce que vous faites au quotidien contribue à renforcer la puissance notre belle institution. Le contexte actuel nous le rappelle et nous pousse à améliorer et à personnaliser encore les services que l'on rend à nos adhérents, l'accompagnement que l'on déploie, notre présence à leurs côtés. Je sais pouvoir compter sur vous, tout comme vous pouvez compter sur mon investissement, ainsi que celui de la Caisse centrale pour qu'ensemble, nous renforçons l'attractivité de notre régime et poursuivions notre action au service de nos adhérents, conditions essentielles pour la réussite des élections 2025. La réussite de ces élections : beaucoup de candidats, beaucoup de votants et un fort de participation seront la démonstration de l'attachement de nos adhérents à leur régime social agricole. »

Discours de clôture de Monsieur Colin 1^{er} vice-président

Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs,

Nous arrivons à la fin de nos travaux, il est de tradition que je vous adresse quelques mots.

Tout d'abord je voudrais remercier l'ensemble des participants qui ont animé cette matinée, merci à vous élus pour votre écoute et vos prises de parole, signe que la vie de votre MSA ne vous est pas indifférente.

Enfin je remercie Monsieur MANTEN pour son exposé, cher Thierry sache que c'est toujours pour nous un réel plaisir de te recevoir.

Comme vous le savez la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France, ce qui fait sa force c'est son guichet unique ou en un seul endroit nous traitons toutes les opérations qui relèvent de notre mission de service public, notre fonctionnement est même regardé par d'autres organismes signe que nous faisons des envieux.

La MSA s'appuie sur les valeurs du mutualisme, que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie. La MSA fait partie intégrante du monde rural à laquelle nous sommes tous attachés, elle contribue au maintien d'une ruralité vivante tout en n'oubliant pas les adhérents urbains.

La MSA dispose d'atouts indéniables, une très bonne connaissance du milieu rural, un réseau de professionnels sur le terrain et de son indispensable maillage d'élus.

La MSA fait de belle chose, ses interventions dans le monde rural sont reconnues au niveau local mais nous avons encore des marges de progrès pour le faire savoir dans les divers services de l'état.

Le mandat que nous allons terminer n'a pas été de tout repos, avec le COVID nous avons dû faire face et apprendre à travailler avec de nouvelles méthodes, réunion en Teams, en zoom, mise en place du télétravail, nous parlons maintenant de l'intelligence artificiel etc... Que de changements, face à toutes ces nouveautés la MSA a continué de remplir sa mission, aussi au nom de mes collègues du Conseil d'Administration.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des agents pour leur travail et leur souci constant de bien faire avec un seul but, rendre service aux adhérents.

Comme vous le savez, nous sommes élus pour une période de 5 ans, aujourd'hui c'est donc notre dernière Assemblée Générale puisqu'en mai 2025 vous aurez à élire vos représentants qui siègeront pour une nouvelle période 2025-2030.

Il me semble bon de rappeler que la MSA est le seul régime en France de protection sociale à procéder tous les 5 ans à des élections locales qui permettent aux adhérents de choisir leurs représentants.

Cette année, les élections revêtent un caractère particulier et très important, n'ayons pas peur des mots si nous manquons ce rendez-vous la pérennité de la MSA pourrait être remise en cause, les Pouvoirs Publics vont regarder à la loupe notre taux de participation, il est donc impératif de se faire entendre. La raison est simple, plus notre taux de participation est élevé, plus nous donnerons les moyens à la Direction de la Caisse Centrale de négocier la Convention d'Objectifs et de Gestion avec les divers ministères, je rappelle que ce sont les Pouvoirs Publics qui déterminent les moyens financiers qui nous seront alloués, ces derniers se doivent d'être à la hauteur de nos ambitions.

Nous n'accepterons plus une nouvelle diminution des effectifs et des moyens financiers.

Par votre implication nous avons besoin de vous pour continuer de marquer notre présence dans les territoires et contribuer à la vie de ces derniers. Certes la négociation avec les Pouvoirs Publics ne sera pas nécessairement facile mais personnellement je me refuse de croire que l'Etat ne nous donne pas la possibilité de continuer ce que nous avons entrepris depuis des années, je n'ose imaginer nos cantons et nos communes sans la participation de la MSA.

Si nous voulons garder notre régime de protection, il est indispensable que nous mettions en place une liste d'élus dans chacun des cantons.

Merci de réserver le meilleur accueil aux personnes qui vous contacteront.

Etre élu, c'est aider, rendre service aux adhérents et se sentir utile.

Etre élu c'est se rendre utile au service de son territoire en étant à l'écoute des autres.

Etre élu c'est défendre nos valeurs mutualistes.

Vous avez tous compris que nous n'avons pas d'autres choix que de réussir l'élection de mars 2025

Pour conclure comme le disait le célèbre écrivain Georges BERNANOS

***L'avenir est quelque chose qui se surmonte,
on ne le subit pas,
l'avenir on le fait !***

Je vous remercie de votre attention et déclare la clôture de notre Assemblée Générale 2024. »

A l'issue de l'assemblée générale, les participants sont invités à rejoindre le buffet pour le cocktail déjeunatoire.

Wallers-Arenberg, le 21 juin 2024

Le secrétaire de séance
Franck-Etienne Rétaux

Le président du Conseil d'administration
Dominique Vermeulen